



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

L'Union interparlementaire (UIP) a la plaisir de vous inviter à une réunion informelle organisée à l'occasion de la 58ème session de la Commission de la Condition de la Femme sur le thème :

**L'application de la CEDAW – élément clé du développement durable :
progrès accomplis et défis persistants**

L'égalité des hommes et des femmes est déterminante pour le développement et l'éradication de la pauvreté. Sans égalité, les femmes ne peuvent contribuer pleinement au développement de leur société et encore moins tirer bénéfice des dividendes du développement. L'égalité entre hommes et femmes doit devenir un élément clé des nouveaux objectifs de développement durable.

Pour cela, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) constitue le cadre légal le plus déterminant. La Convention a pour objectif d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et d'assurer l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

Au cours des 10 années passées, nombre de réformes législatives ont été menées en ligne avec les dispositions de la CEDAW. D'autres réformes restent nécessaires pour assurer un développement égalitaire et durable.

La réunion vise à identifier les bonnes pratiques de réforme constitutionnelle et légale menées à bien dans de nombreux pays. Elle permettra également de déterminer les réformes prioritaires des dix années à venir pour les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Les participants sont invités à débattre des questions suivantes :

- Dans quels domaines principaux des réformes législatives ont été menées au cours des dernières années pour éliminer les discriminations à l'égard des femmes ou pour renforcer les droits des femmes ?
- Quels sont les réformes législatives les plus difficiles à mener pour les femmes ?
- Quelles réformes législatives prioritaires faut-il mener dans les prochaines années pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre elles et les hommes ?
- Une fois adoptées, les lois sont-elles suffisantes pour consacrer l'égalité de fait ?

Date et heure : 10 mars 2014, de 11 h.30 à 12 h.45

Lieu : Salle de réunion C, UN Conference Building

Contact : ny-office@ipu.org; Tél. +1 212 557 58 58